

## SE LOGER

L'organisation de l'habitat et de toutes les constructions (logement, bâtiments et infrastructures) participent ensemble directement ou indirectement aux 2/3 des émissions de gaz à effet de serre de la France. Elle nécessite une réduction par 10 des émissions pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. **Il faut donc agir massivement et globalement.**

Beaucoup de choses sont faites aujourd'hui mais principalement via des leviers incitatifs qui n'ont pas suffi pour réduire les émissions. Elles ont vu leur progression ralentir, mais cette amélioration a été en grande partie effacée par l'augmentation du nombre de bâtiments (constructions neuves) et de la hausse de la surface moyenne des logements.

Parmi les leviers identifiés, la rénovation, la décarbonation de l'énergie et la réduction des surfaces urbanisées au profit de la densification étaient importants. Les changements d'habitudes pour limiter la consommation d'énergie par personne et le développement de la maison individuelle au profit d'habitats collectifs sont aussi incontournables.

Il faut donc accompagner l'ensemble de nos concitoyens avec des politiques exigeantes et ambitieuses qui rendent supportable le reste à charge des travaux et les dépenses mensuelles pour les classes moyennes et les plus démunis. Mais aussi pour que l'ensemble des acteurs du bâtiment et des particuliers soient capables d'effectuer ce grand chantier national en étant gagnant.

*Les mesures en italique bleu ont fait l'objet d'une transcription législative*

### Rénovation des bâtiments

#### Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040

- ⌋ *Contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover de manière globale.*
- ⌋ *Obliger le changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici à 2030 dans les bâtiments neufs et rénovés.*
- ⌋ *Déployer un réseau harmonisé de guichets uniques*
- ⌋ *Système progressif d'aides à la rénovation, avec prêts et subventions pour les plus démunis.*
- ⌋ *Former les professionnels du bâtiment pour répondre à la demande de rénovation globale et assurer une transition de tous les corps de métier du BTP vers des pratiques écoresponsables.*

### Consommation d'énergie

#### Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries

- ⌋ *Contraindre par des mesures fortes les espaces publics et les bâtiments tertiaires à réduire leur consommation d'énergie.*
- ⌋ *Changer en profondeur les comportements en incitant les particuliers à réduire leur consommation d'énergie.*
- ⌋ *Inciter à limiter le recours au chauffage et à la climatisation dans les logements, les espaces publics et ceux ouverts au public ainsi que les bâtiments tertiaires (température moyenne maximale de 19°C, renoncer à la climatisation en deçà de 30°C).*

## Artificialisation des sols

### Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages

- ⌋ *Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLUI et PLU conformes aux SCoT (et non plus compatibles).*
- ⌋ *Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante.*
- ⌋ *Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace.*
- ⌋ *Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques. S'assurer de la création de ceintures maraichères autour des pôles.*
- ⌋ *Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés.*
- ⌋ *Faciliter les réquisitions de logements et bureaux vacants.*
- ⌋ *Faciliter les reprises et réhabilitations des friches, notamment par la possibilité pour les communes d'exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus.*
- ⌋ *Évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition.*
- ⌋ *Permettre la construction d'immeubles collectifs dans les zones pavillonnaires.*
- ⌋ *Renforcer les contrôles du respect des obligations de protection des espaces et de limitation de consommation des terres non urbanisés, sanctionner pénalement les manquements.*
- ⌋ *Sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif.*
- ⌋ *Financer les rénovations des logements dans les petites communes.*

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/se-loger-2/>